

Snohetta 
SNOHETTA STUDIO PARIS
SAS d'Architecture au capital de 25.000€
Ordre des Architectes d'Ile-de-France S19556
SIREN 834 147 627 000 33
23 rue de Renard - 75004 Paris, France
+33 1 84 79 78 60

Projet :
CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE DE LOGEMENTS COLLECTIFS

PCVD OUEST - 11 rue Jeanne D'Asnières 92110 CLICHY

Maitre d'ouvrage :

**SCCV CLICHY
LOGEMENTS**

50 Cours de L'ile Seguin
92100
BOULONGNE-BILLANCOURT

Bureau de contrôle :

QUALICONSULT

1 bis rue du Petit Clamart Velizy Plus
Bâtiment E
78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Equipe maitrise d'oeuvre :

Architecte :

SNOHETTA

19 rue de Cléry
75002 PARIS
Tél : +33 1 84 79 78 60

Architecte :

DGM

74, rue Rivay
92300 LEVALLOIS
Tél: +33 1 41 38 07 70

BET tout corps d'état :

CET Ingénierie

23 quai Alfred Sisley
92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE
Tél : +33 1 46 85 86 87

Economiste :

VPEAS

80 Rue du Faubourg Saint-Denis
75010 PARIS
Tél : +33 1 42 29 70 02

Economiste :

B & C associés

7 rue de la 1er Division Française Libre
94160 SAINT MANDE
Tél: + 33 6 20 85 30 79

BET thermique :

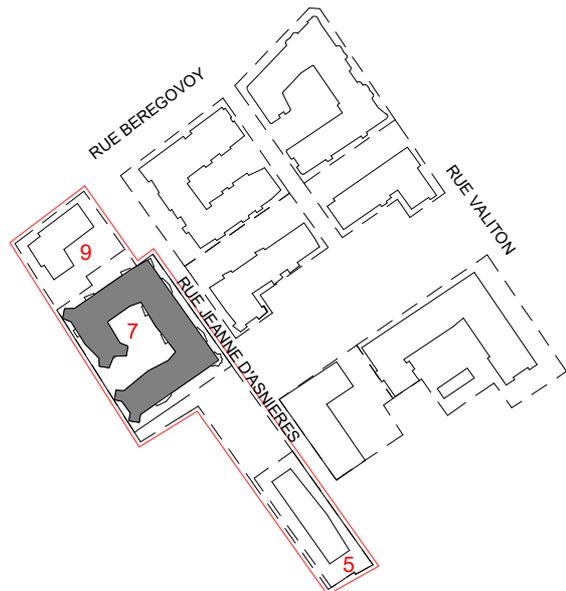
POUGET CONSULTANTS

81 Rue Marcadet
75018 PARIS
Tél : +33 1 42 59 53 64

Paysagiste :

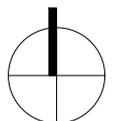
WALD

22 rue de Chabrol
75010 PARIS



Titre :

**PCVD OUEST - LOT 7_DOSSIER
ERP SECURITE INCENDIE**



Phase	N° Pièces cerfa	Emetteur	Ind	Date :
PC	PC40_7	SNO	0	Juillet 2024

Echelle :

Maître d'ouvrage : SCCV CLICHY LOGEMENTS 50, cours de l'île Seguin 92100 Boulogne-Billancourt	Architectes : Snøhetta Studio Paris 19 rue de Cléry 75002 PARIS
--	--

NOTICE DE SECURITE INCENDIE

LOT 7 - PARCELLE N°0N-0093



I. PRESENTATION DU PROJET

Le projet concerne la construction d'un bâtiment de 182 logements avec un niveau de sous-sol,

Comprenant :

- Hauteur : R+8
- Plancher du N8 dernier niveau accessible des duplex à moins de 28 m (24.19 m).
- Halls B et C accessibles depuis la rue Jeanne d'Asnières et halls A et D accessibles par le cœur d'îlot depuis le porche sur la rue Jeanne d'Asnières.

1 Commerces sur un niveau (RDC) donnant sur la place, non aménagée dans le cadre du projet :

- Surface = 194 m².

1 Crèche sur un niveau (RDC) en cœur d'îlot, non aménagée dans le cadre du projet :

- Surface = 415 m².

Voir PCANEX pour description des dispositions relatives à la sécurité incendie des logements..

II. CLASSEMENT PROPOSE

- ERP 5^{ème} catégorie

III. REGLEMENTATION DE REFERENCE

Pour la cellule non aménagée destinée à devenir futurs ERP :

- **Conditions de l'article 3 de l'Arrêté du 31/01/86 pour non-déclassement du bâtiment.**
- **Code de la Construction et de l'Habitation - Livre 1er, 2ème partie - Titre II – Chapitre III - Protection contre les risques d'incendie et de panique dans les immeubles recevant du public. Articles R 123 à R 123.55.**
- **Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.**
- **Arrêté du 22 juin 1990 modifié portant approbation des dispositions complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public de 5ème catégorie.**

VIII – DISPOSITIONS ADOPTEES POUR LA CELLULE NON AMENAGEE, FUTUR ERP DE 5^{ème} CATEGORIE :

Résistance au feu des structures (PE 5)

Les planchers accessibles sont de plain-pied ou à moins de 8m du niveau d'accès des secours.

Les structures des bâtiments sont stables au feu 1h.

Isolement par rapport aux tiers (PE6)

Le plancher haut des cellules est CF 1h.

Les bâtiments tiers en vis-à-vis sont à plus de 4m, ou paroi CF 1h si cette distance n'est pas respectée.

Accès des secours (PE7)

Les cellules sont facilement accessibles depuis la voie publique.

Locaux présentant des risques particuliers (PE9)

Concerne les futurs aménagements.

Dégagements (PE11)

Ils seront fonction des futurs aménagements.

Néanmoins pour un effectif entre 100 et 200 personnes : un dégagement de 0,90 mètre et un dégagement de 1,40 mètre seront prévus.

Conduits et gaines (PE 12)

Les conduits et gaines traversant le plancher d'isolation sont en matériaux incombustibles et de degré CF ¼ h au moins (EP et EU en provenance des étages supérieurs)

Aménagements intérieurs, Cuisson, Chauffage, Ventilation, Electricité, Moyens de Secours

Concerne les futurs aménagements.

Désenfumage (PE14)

Le local bénéficiera d'un système de désenfumage avec débouché en toiture du bâtiment.